



Jusqu'au 5 octobre 2018, Tisséo Collectivités lance un appel à candidatures pour la 7ème édition des Trophées Ecomobilité Tisséo Collectivités 2018



Pour cette nouvelle édition des Trophées Ecomobilité Tisséo Collectivités, toute entreprise privée ou administration de l'aire métropolitaine toulousaine ayant lancé une démarche de plan de mobilité est invitée à candidater jusqu'au 5 octobre 2018. Les meilleures démarches de mobilité durable mises en place dans ces établissements seront distinguées par un Trophée et recevront de nombreux avantages pour leurs salariés.

Depuis plusieurs années, Tisséo Collectivités accompagne et conseille les entreprises et administrations qui souhaitent mettre en place une démarche éco responsable en les accompagnants vers la transition énergétique via la mise en place de plans de mobilité. Le plan de mobilité est un ensemble de mesures visant à : favoriser l'usage des transports en commun et des modes doux tels que la marche à pied, le vélo, le covoiturage, l'autopartage, le télétravail et opérer un changement sur les habitudes de mobilité au quotidien auprès des salariés.

Les Trophées Ecomobilité ont pour objet de valoriser les plans de mobilité des établissements de l'aire métropolitaine toulousaine, afin de les encourager à maintenir et améliorer leur démarche sur le long terme.

A ce jour, **172 plans de mobilité** recensés par Tisséo Collectivités sont en cours ou à l'étude. Lors de l'édition 2017, cinq lauréats ont été récompensés (ONERA, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, IOT VALLEY, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute-Garonne et LGM).

Pour une entreprise ou une administration, obtenir un Trophée permettra non seulement de bénéficier d'avantages (abonnements préférentiels aux services de covoiturage de Tisséo Collectivités, journées d'atelier vélo, cartes Pastel anonymes chargées de 20 déplacements...) mais surtout d'être valorisée par la qualité de sa démarche et d'accentuer son image éco-responsable.



Communiqué de presse

Vendredi 14 juin 2018

Comment participer ?

L'appel à projets est exclusivement réservé aux entreprises, groupements d'entreprises, administrations de l'Etat et les collectivités territoriales basés sur l'aire métropolitaine toulousaine ayant lancé une démarche de plan de mobilité.

Ces entités peuvent candidater via un formulaire en ligne jusqu'au 5 octobre 2018.

L'établissement est invité à vérifier au préalable son éligibilité en répondant à un court questionnaire regroupant les 6 critères de pré-sélection :

1. Exercer son activité sur le ressort territorial de Tisséo Collectivités
2. Disposer de ressources dédiées au pilotage de la démarche de plan de mobilité
3. Avoir mis en place une démarche de plan de mobilité incluant un plan d'actions
4. Porter le souhait d'une amélioration constante de la démarche
5. Disposer d'indicateurs d'évaluation de la démarche
6. En cas de sélection, être disposé à organiser une visite technique pour recevoir le comité de sélection en mobilisant l'équipe projet ainsi qu'un représentant de la direction

A la suite de cette étape, un conseiller en mobilité de Tisséo Collectivités accusera réception de la demande et tiendra l'établissement informé des suites qui seront donnée à sa candidature.

Les autres demandes sont à formuler auprès de contact.planmobilite@tisseo.fr.

Nouveauté de l'édition 2018

Une visite technique d'un conseiller en mobilité de Tisséo Collectivité et un membre du comité technique des Trophées Ecomobilité sera programmée sur les sites des établissements présélectionnés. Elles permettront de rencontrer les équipes projets des plans de mobilités ainsi que les représentants des directions, de visualiser les équipements et services de mobilité mis en place et enfin d'échanger sur l'animation des projets.

Syndicat mixte des Transports en Commun
Contacts Presse :

Michèle Guallar - 06 22 73 15 65 – michele.guallar@tisseo.fr
Alexandra Philippoff – 05 81 91 83 01 – alexandra.philippoff@tisseo.fr



Communiqué de presse

Vendredi 14 juin 2018

Le Jury des Trophées Ecomobilité :

Le jury sera composé de 5 structures disposant chacune d'un représentant désigné :

- Le Président de **Tisséo Collectivités**
- Un représentant de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (l'**ADEME**),
- Un représentant de l'Agence Régionale du Développement Durable (l'**ARPE**),
- Un représentant de la Caisse d'Assurance Retraite et de la santé au travail (**CARSAT** Midi-Pyrénées),
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse (**CCIT**).

La remise des prix

A la suite de l'examen des dossiers de candidature, le jury délibérera et proposera les entreprises lauréates. Une cérémonie officielle de remise des Trophées pour les lauréats de cette nouvelle édition se déroulera le 12 décembre 2018, à l'occasion du 3ème Forum « Smart City ».

Syndicat mixte des Transports en Commun

Contacts Presse :

Michèle Guallar - 06 22 73 15 65 – michele.guallar@tisseo.fr
Alexandra Philippoff – 05 81 91 83 01 – alexandra.philippoff@tisseo.fr